



Date : 31.10.2017

## Cahier des charges (annexe à la décision)

**N° de l'établissement**

**d'affectation**

427

**Etablissement d'affectation**

DM-échange et mission

---

**Titre du cahier des charges**

**Collaborateur auxiliaire dans le domaine de  
l'environnement**

---

**N° du cahier des charges**

78543

---

**Valable à partir du**

13.10.2017

---

**Lieu de travail**

Mexique et Togo

---

**Répartition des activités**

**50% Environnement rural et urbain**

Sensibilisation à la protection de l'environnement en milieu rural et urbain.

Réalisation d'ateliers actifs et pratiques visant à promouvoir la protection de l'environnement en milieu rural et urbain (gestion des déchets ménagers, déforestation, utilisation et promotion de l'usage d'énergies et/ou de techniques alternatives, etc.) pour un public cible varié pouvant aller des responsables communautaires aux professeurs, groupes d'élèves ainsi que d'autres groupes de jeunes et/ou formateurs/trices. Identification, conception et mise en œuvre, avec les partenaires locaux, des activités d'assainissement écologique (reforestation, identification de lieux de dépôt d'ordures, d'entreprises de collecte de déchets, ramassage, récupération, etc.).

### **30% Analyse et diagnostic**

Identifier, sur le terrain et avec les partenaires locaux, les acteurs sociaux à intégrer dans un projet de développement communautaire visant à améliorer les conditions de vies dans les communautés et/ou réaliser avec les communautés un descriptif de leur propre communauté et identifier avec elles les zones écologiquement saines et atteintes. Systématiser ce travail de groupe dans un document.

### **10% Mise en réseau**

Mise en réseau des groupes sensibilisés.

### **10% Transfert de compétences**

Transfert et capitalisation de compétences, appui institutionnel. Recenser les activités entreprises et réalisées avec les communautés afin d'assurer leur continuité par le personnel local et par les civilistes successifs. Tâches d'appui en bureautique/informatique (réseau, serveur, page web, etc.). Tâches d'appui à la rédaction-traduction (bulletins, évaluations, projets, etc.).

---

<b>Connaissances de base exigées</b>	Formation d'ingénieur, d'agronome, de biologiste, de géographe, en sciences de la terre ou formation jugée équivalente dans le domaine des sciences et des techniques environnementales, bonnes connaissances de l'espagnol.
--------------------------------------	--

---

<b>Connaissances de base souhaitées</b>	Ouverture à la vie de l'église, aux questions interculturelles et à la vie dans les communautés, adaptation à des conditions de vie simples.
---	--

---

<b>Personne responsable et habilitée à donner des instructions</b>	Nancy Carrasco
Fonction	Chargée de programme
Téléphone	+41 21 643 73 73
Courriel	carrasco@dmr.ch

---

<b>Initiation par l'établissement d'affectation</b>	Formation au départ et période d'introduction à la vie locale et au cadre de travail, par la personne responsable de l'institution d'accueil.
---	---

---

<b>Cours organisé(s) par l'établissement d'affectation</b>	-
--	---

<b>Formation par le service civil</b>	<p>Les civilistes doivent suivre les cours de formation qui figurent sous « Cours de l'organe d'exécution ».</p> <p>Les règles détaillées et les conditions relatives à la participation aux cours sont décrites dans l'aide-mémoire au sujet de la formation que vous pouvez consulter sur <a href="http://www.zivi.admin.ch">www.zivi.admin.ch</a>, « Être civiliste ».</p>
<b>Cours organisé(s) par le service civil</b>	Communication et accompagnement (KoBe) Sécurité lors d'affectations à l'étranger
<b>Exigences posées au civiliste</b>	Le casier judiciaire du civiliste sera examiné par l'organe d'exécution. Toute inscription relative à une atteinte aux bonnes mœurs sera éliminatoire.
<b>Vérification du casier judiciaire</b>	oui
<b>Exigences posées à l'établissement d'affectation</b>	Le civiliste n'a pas le droit d'exercer au sein de l'établissement d'affectation une activité qui aurait pour objectif d'influencer le processus de la formation des opinions politiques ou d'approfondir des courants de pensée religieuse ou idéologique (art. 4a let. c LSC).
<b>Nombre de postes de travail maximum</b>	2
<b>Contribution versée à la Confédération</b>	oui
Catégorie	1
Supplément	Logement et repas proposés par l'EA
<b>Domaine de l'EA</b>	700 coopération au développement
<b>Type d'affectation</b>	Affectation à l'étranger
<b>Type d'activité</b>	Collaboration au sein de l'établissement d'affectation

**Informations supplémentaires**

Durée minimale	6 mois
Périodes où aucune affectation n'est possible	-
Temps de travail hebdomadaire	42.0
Modèle de temps de travail	Horaire de travail fixe
Travail de nuit	Non
Travail le week-end	Oui